

Gros plan/Centre gabonais des élections Face au défi de la maturité démocratique



Moïse Bibalou Koumba est le président du Centre gabonais des élections (CGE).



Le CGE est chargé de gérer les élections depuis l'enrôlement.

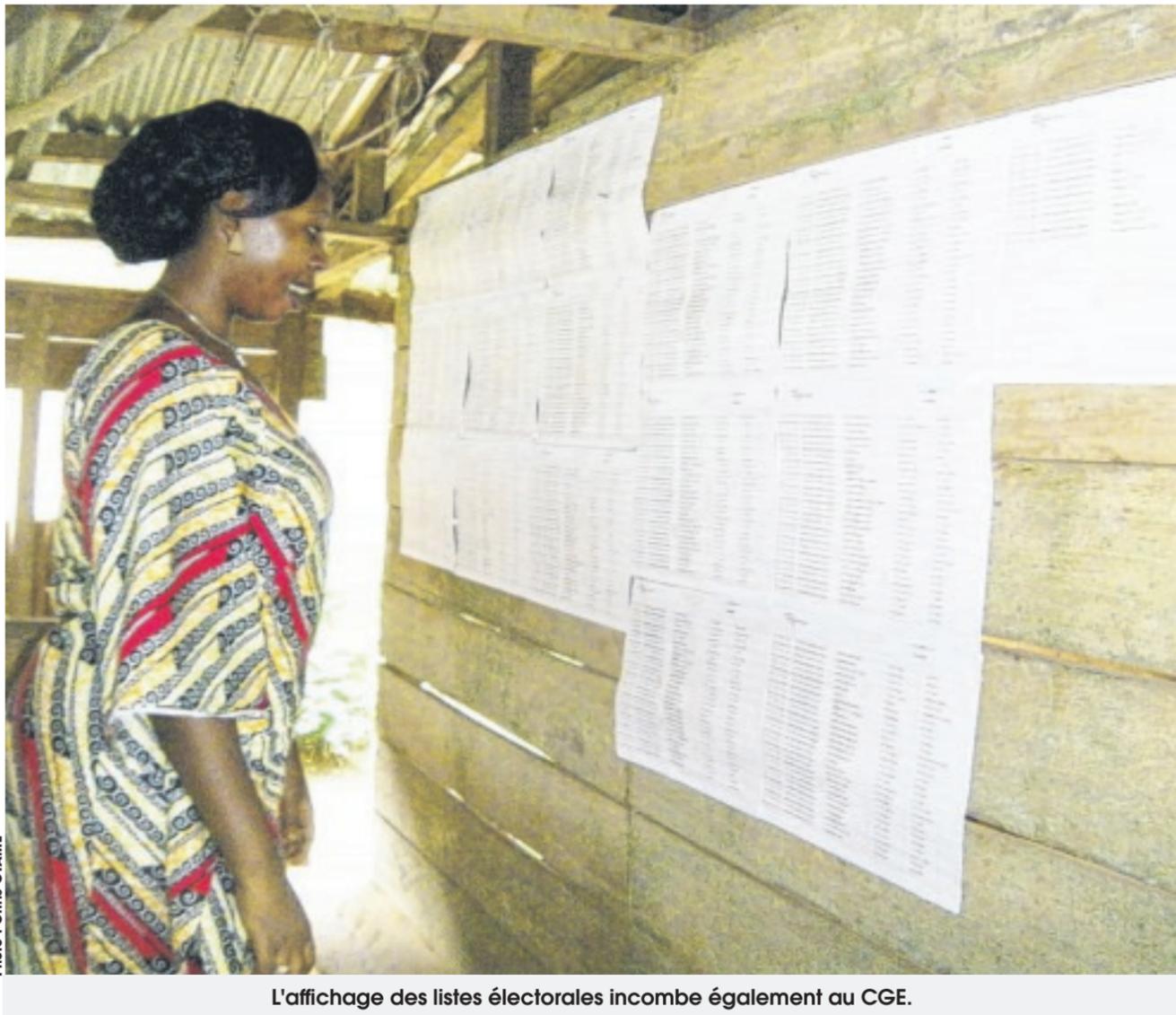
Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

Le Centre gabonais des élections a été créé conformément aux recommandations des assises politiques d'Angondjé. En récupérant les missions de sa devancière, la Commission nationale électorale autonome et permanente, le nouvel organe en charge de l'administration des élections est attendu au pied du mur. Là où on juge le maçon.

AU terme du Dialogue politique initié par le chef de l'État et organisé à Angondjé, la création du Centre gabonais des élections (CGE) avait été l'une des innovations envisagées pour apporter du sang neuf au processus démocratique en cours dans notre pays. Les assises d'Angondjé avaient connu la participation de plusieurs organisations de la société civile et, surtout, des partis politiques qui avaient relevé la caducité de l'ordonnance n°004 du 22 août 2006 portant création de la Commission nationale électorale autonome et permanente (Cénap).

La visée ici est de disposer d'un organe véritablement indépendant et qui soit le point de départ de la tenue d'élections «crédibles et transparentes». L'objectif, autrement dit, est de favoriser des élections apaisées.

Le CGE venait ainsi remplacer la Cénap, qui avait succédé en son temps à la Commission nationale électorale (CNE) et souvent décriée pour sa partialité. Pour ne pas dire que la Cénap a toujours été accusée, à tort ou à raison, de communiquer des résultats de toutes les élections qu'elle a organisées au profit du camp au pouvoir.



L'affichage des listes électorales incombe également au CGE.

PARTICIPATION. Le CGE est, par conséquent, face au défi de la maturité démocratique, dans un pays où des intellectuels comme le Pr Wilson-André Ndombet pensent qu'il ne suffit plus aujourd'hui de «dés-habiller Paul pour habiller Jacques et croire que l'on est sorti de l'auberge». S'il ne nous appartient pas de donner un cours dans ce sens, l'on peut, néanmoins, rappeler que la démocratie est un système de gouvernement du peuple par le peuple. «Elle est, au regard de l'histoire des revendications politiques africaines et internationales, l'une des plus grandes aspirations

des peuples de la terre. Elle repose sur le principe de la participation et de la liberté d'expression sous toutes ses formes», pense, pour sa part, Joël Obiang, universitaire. Lequel estime que cette participation a pour manifestations, le militantisme politique et l'acte électoral. Car, c'est à travers le vote que le peuple souverain élit son ou ses dirigeants et son élite politique.

«Mais sa fiabilité repose sur la crédibilité des individus et des institutions chargées, non seulement de l'animer, mais aussi de l'entreprendre», ajoute M. Obiang. Et c'est à ce niveau que l'on attend le CGE. Qu'il rem-

plisse pleinement et objectivement ses missions. «Celles-ci consistent à organiser et administrer chaque élection politique et référendaire en République gabonaise», résume le président de cet organe. Non sans préciser qu'en l'espèce, le CGE a la charge de veiller au bon déroulement des opérations de révision des listes électorales auxquelles il procède au lancement, et de fixer les dates des élections. Et, en lieu et place du ministère de l'Intérieur, il lui incombe d'annoncer les résultats desdites élections. Les résultats qui soient acceptés par tous, car traduisant l'expression du plus grand

nombre. Ce à quoi n'est pas parvenue la Cénap, selon ses détracteurs.

LOURDES RESPONSABILITÉS. En d'autres termes, le ministère de l'Intérieur ne sera plus impliqué dans le processus électoral. Les résultats définitifs seront proclamés par le CGE, qui transmettra directement le contentieux auprès de la Cour constitutionnelle. Le Centre gabonais des élections est géré par un bureau composé, entre autres membres, d'un président, de deux vice-présidents (majorité-opposition) et autant de rapporteurs (majorité-opposition) et de questeurs (majorité-opposition).

Moïse Bibalou Koumba en est le président.

Le bureau qu'il dirige depuis le 2 mai dernier est permanent pour un mandat de deux ans. Par rapport à celui de la Cénap dont le président était désigné par la Cour constitutionnelle et les membres par la majorité et l'opposition, celui du CGE est élu par un collège spécial constitué pour la circonstance à parité de représentants choisis par les partis politiques, ou des groupements de partis politiques reconnus de la majorité et de l'opposition, sur la base d'une liste établie après appel à candidature.

En mars dernier, lors d'une déclaration à la presse, le ministre d'État à l'Intérieur, Noël Lambert Matha, a d'ailleurs fait ce rappel: «la fixation de la date des élections législatives incombe au CGE». Ceci pour souligner les lourdes responsabilités qui pèsent sur une structure très attendue dans le cadre de l'enracinement du jeu démocratique. Ou plus exactement dans la sincérité du jeu démocratique.

LE MAÇON AU PIED DU MUR. Les scrutins législatif et local à venir constitueront donc un test grandeur nature pour Moïse Bibalou Koumba et les siens. Le bon déroulement du processus d'enrôlement prévu dans quelques jours et la fixation de la date des Législatives qui seront à deux tours sont tout aussi attendus.

Il ne reste plus qu'à croiser les doigts, pour voir si le bureau du nouvel organisme en charge de l'administration des élections fera mieux que celui de son ancêtre, la Cénap. Et surtout si, comme l'espère le président de la Cour constitutionnelle, l'après scrutin à venir sera moins orageux.